



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 1999

Conseillers en exercice : 44

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 Juin 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 Juin 1999

**Tri des emballages ménagers - Conventions avec le Syndicat Mixte
à la Carte du Haut Val de Sèvre et le Syndicat du Val de Loire**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M.
Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE,
M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-
Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert
PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

DELIBERATION D99351

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 1999

Nettoisement Parc Auto

**Tri des emballages ménagers - Conventions avec le Syndicat
Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et le Syndicat du Val de
Loire**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort a souscrit à l'objectif de 50 % de recyclage et de compostage des déchets ménagers défini par Mme la Ministre de l'Environnement, D. Voynet.

Nous allons engager, dès juin 1999, des collectes sélectives des emballages ménagers et des revues, journaux et magazines, en porte à porte.

Un tri après l'usager sera nécessaire pour séparer les différents matériaux (plastiques, métaux, cartons, papiers).

Dans l'attente de la révision, initiée par M. le Préfet, du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers des Deux-Sèvres, nous ne disposons pas de notre propre installation sur Niort.

Nous rappelons que cette installation est absolument nécessaire sur Niort, elle nous permettrait d'économiser des coûts de transport et d'employer des personnes en insertion.

Pour l'immédiat, afin de garder une souplesse d'exploitation nécessaire,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire à conclure des conventions d'une durée limitée au 30 novembre 1999 pour le tri de nos emballages et journaux avec les deux seules structures publiques autorisées, aujourd'hui, dans le département, à exploiter un centre de tri des déchets ménagers :

- . le SMC du Haut Val de Sèvre
- . le Syndicat du Val de Loire.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)